

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_9_18

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Autorisation du
Président à lancer le marché de
consultation des entreprises
pour réaliser la continuité de la
voie douce Via Ardèche dans la
traversée du village de Saint
Paul le Jeune**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Christian MANIFACIER, Vice-président, rappelle que le projet consiste à résorber la discontinuité que représente la traversée du bourg de Saint-Paul-le-Jeune entre le bâtiment « Repaire » côté nord et les logements sociaux d'Ardèche Habitat au sud pour un linéaire d'environ 600ml. Pour mémoire, des subventions sont déjà acquises pour environ 70% des dépenses estimées à 250 000€ HT. Par ailleurs, un groupement de commandes a été monté avec la commune afin d'harmoniser des travaux connexes à la voie, notamment à la hauteur de la place du village. La Communauté de communes coordonnera ce groupement en lien avec la maîtrise d'œuvre (SDEA, Naldéo) et assurera le suivi travaux. Les études ont été conduites en articulation étroite avec la commune. Elles sont maintenant achevées. Il conviendrait donc d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises et de signer les marchés afin que l'équipement soit opérationnel pour l'été prochain.

Après en avoir délibéré, le Président met au vote la décision :

RESULTAT DU VOTE : 7 ABSTENTIONS (Robert BALMELLE, Bernard ROUVEYROL, Cathy ESCHALIER, Sébastien GADILHE, Jean-Marc MICHEL (par pouvoir), Françoise RIEU-FROMENTIN, Hubert THIBON), 23 VOIX POUR,

En conséquence, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

D'autoriser le Président à lancer les marchés de consultation des entreprises en vue d'engager les travaux de la voie douce dans la traversée du bourg de Saint-Paul-le-Jeune,

PREND ACTE de la constitution d'un groupement de commandes avec la commune de Saint Paul le Jeune, D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 7

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_18-DE